



PROCES-VERBAL

DU COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 06 AVRIL 2021

Le Comité syndical du SEVEDE (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire) s'est réuni en séance ordinaire le six avril deux mille vingt-et-un à 11 h 00 dans la salle de Conférence de l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (76170), **sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Président** du SEVEDE (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire).

Ordre du Jour

- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 09 février 2021
- Présentation des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations (voir ci-après)
- Délibérations ci-dessous

Décisions

- ✓ Déc 21/005 : Centre de transfert de Touques – Contrat de vérification périodique des équipements de sécurité et de sûreté
- ✓ Déc 21/006 : Convention d'honoraires – Signature
- ✓ Déc 21/007 : GEC ; contrat de maintenance Docfactory – Signature du contrat

Délibérations

- ✓ D12/03-21 : Désignation du secrétaire de séance
- ✓ D13/03-21 : Marché n° FCS-2018-02 « *Exploitation et transport des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert d'Yvetot* » - Avenant n° 1 – Autorisation de signature
- ✓ D14/03-21 : Marche n° FCS-2019-01 « *Exploitation du centre de transfert de déchets ménagers et assimilés du Havre* » - Avenant n° 2 » - Autorisation de signature
- ✓ **Questions diverses**
 - 1/ Projet de convention avec le SMITVAD
 - 2/ Demande de SUEZ de participation du SEVEDE aux surcoûts liés au Covid-19
 - 3/ Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de MTD incinération
 - 4/ Projet pousseur à hydrogène





Membres présents :

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Jean-Baptiste GASTINNE
M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE
M. Florent SAINT MARTIN
M. Olivier COMBE
M. Alain FLEURET
Mme Fabienne MALANDAIN
M. Alban BRUNEAU
M. Patrick LEFEBVRE
M. Patrick BUCOURT

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

M. Dominique METOT
M. Bruno CADIOU
M. Pascal SZALEK

Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Mme Virginie BLANDIN
Mme Odile DECHAMPS
M. Dominique MACE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE

M. Michel MARESCOT
M. David MULLER

formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE

M. Dominique BELLENGER
M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Pierre BOUYSSSET

Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO

Mme Virginie CAROLO LUTROT
M. Marc BEAUCHEMIN, **représenté par Monsieur Jean-Marc Orain**
M. Frédéric DENIZE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE

M. Jacques MARIE (**Pouvoir à Monsieur Michel Marescot**)

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

M. Joël LEBRUN
M. David POTTIER



Secrétaire de séance : Madame Virginie BLANDIN



Participaient à la réunion :

M. Hervé LELIEVRE : Directeur Général du SEVEDE
Mme Christine Maizières : Assistante de Direction
Mme Mathilde Lecarpentier : Chargée de Communication





Après avoir procédé à un appel nominal, Monsieur Jean-Baptiste Gastinne, Président, propose d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 09 février 2021.

Il est demandé l'ajout au procès-verbal d'un complément concernant l'intervention de Monsieur Combe sur le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi technique et économique des opérations de transfert et transport des déchets.



Délibération D12/04-21
Désignation du secrétaire de séance

LE COMITÉ SYNDICAL

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau du Comité syndical,

après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **de désigner Madame Virginie BLANDIN qui remplira les fonctions de Secrétaire au cours de la présente séance.**

Madame Virginie BLANDIN a été désignée Secrétaire de la présente séance.



Délibération D13/06-21
Marché n° FCS-2018-02
« Exploitation et transport des déchets ménagers et assimilés
du centre de transfert d'Yvetot »
Avenant n° 1 – Autorisation de signature

LE COMITÉ SYNDICAL

VU l'avis d'appel public à la concurrence en date du 25 janvier 2021,

VU la délibération D09/02-18 du 09 février 2018 relative à l'autorisation de signature du marché FCS-2018-02 « *Exploitation et transport des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert d'Yvetot* »,

VU le rapport de Monsieur Jean-Baptiste Gastinne, Président,

CONSIDERANT

- ✓ Que par avis de publicité en date du 25 janvier 2021, le SEVEDE a lancé un appel d'offres en vue de réaliser des travaux de modification d'un poste de vidage en un poste de vidage gravitaire permettant un transport des déchets en FMA,
- ✓ Qu'il convient de définir les moyens et tarifs d'une solution dégradée durant la période des travaux avec le titulaire du marché FCS-2018-02 « *Exploitation et transport des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert d'Yvetot* » SUEZ RV Normandie,

CONSIDERANT

- ✓ Que d'un point de vue tarifaire, les parties se sont entendues sur le fait qu'en lieu et place de sa rémunération habituelle, le titulaire sera rémunéré d'une part fixe de 22 460 € HT mensuels, et d'une part proportionnelle pour le transport d'OM et ID à 268,42 € HT par rotation,
- ✓ Que le surcoût de l'avenant est ainsi estimé à 49 065 € HT par rapport à la rémunération habituelle du prestataire, étant rappelé que le coût de transport est estimatif et dépendra du nombre de rotations,



CONSIDERANT

- ✓ Que ce surcoût représente une augmentation de 6,16 % par rapport à la rémunération du prestataire,
- ✓ L'avis de la CAO,

Son Bureau réuni le 23 mars 2021,

après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au marché FCS-2018-02 « *Exploitation et Transport des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert d'Yvetot* » avec la société SUEZ RV Normandie sise ZAC du Long-Cours – 2, Longue-vue des Astronomes à LOUVIGNY (14111) pour un montant prévisionnel de 49 065 € HT et une durée prévisionnelle de 3 mois.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le Budget 2021 et suivants, Imputation 812/611 « *Contrats de prestations de services avec des entreprises* ».



Délibération D14/06-21
Marché n° FCS-2019-01
« *Exploitation du centre de transfert de déchets ménagers et assimilés du Havre* »
Avenant n° 2 – Autorisation de signature

LE COMITÉ SYNDICAL

VU la délibération D12/03-19 du 12 mars 2019 relative à l'autorisation de signature du marché FCS-2019-01 lot 1 « *Exploitation du centre de transfert de déchets ménagers et assimilés du Havre* »

VU la délibération D18/07-20 du 03 juillet 2020 relative à la signature d'un 1^{er} avenant au marché FCS-2019-01 lot 1 « *Exploitation du centre de transfert de déchets ménagers et assimilés du Havre* » portant autorisation des opérations de réception, de concassage et de rechargement des incinérables de déchetteries dans des semis pendant la période de crise sanitaire,

VU le rapport de Monsieur Jean-Baptiste Gastinne, Président,

CONSIDERANT

- ✓ Que le marché FCS-2019-01 lot 1 en date du 1^{er} juillet 2019 rémunère le groupement SUEZ RV Normandie – OREADE pour l'exploitation du centre de transfert du Havre, le groupement ayant à assurer la gestion des déchets à l'intérieur et aux abords des bâtiments du centre de transfert pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019, tacitement reconductible 4 fois par période d'un an, soit une durée globale de 5 ans,
- ✓ Que sa rémunération de base hors révisions s'élève à hauteur de 968 539.04 € HT par an, qu'elle est révisable mensuellement, sur la base d'une formule de révision assise sur les indices FSD2 et ICHT-E,

CONSIDERANT

- ✓ Que la rémunération du prestataire de par l'application mensuelle de la formule de révision, connaît une augmentation conséquente, de l'ordre de 2 % entre 2019 et 2020,
- ✓ Que suite à ce constat, les parties se sont entendues pour conclure un avenant au marché et rendre la périodicité de révision de mensuelle à annuelle, et ce, de manière rétroactive, depuis le début du marché, soit une économie de 0.20 € HT/tonne (soit -19 704 € pour la période 2019 à 2020),

CONSIDERANT en outre

- ✓ Que SUEZ RV Normandie propose, tout en gardant le niveau de propreté actuel, de réduire le nombre d'interventions de la balayeuse, passant de 104 prestations par an à 64, permettant une économie de 0.12 € HT/ tonne, soit une économie de 7 480 € annuels, ces propositions étant valables à compter de l'année contractuelle 2021-2022.



CONSIDERANT le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au marché FCS-2019-01 lot 1 « Exploitation du centre de transfert de déchets ménagers et assimilés du Havre » avec la société SUEZ RV Normandie –OREADE sise ZAC de Port-Jérôme II, PJ 2147, à SAINT-JEAN DE FOLLEVILLE (76170),**

Le Comité syndical décide d'adopter l'avenant n° 2 à l'unanimité.

Il souhaite cependant que le SEVEDE poursuive ses négociations avec SUEZ afin de diminuer encore le prix du marché et souhaite également que le SEVEDE anticipe davantage l'éventuel renouvellement de ce marché, et suffisamment tôt, avant la date d'échéance de la reconduction tacite.



QUESTIONS DIVERSES

1/ Projet de convention avec le SMITVAD

Monsieur Gastinne informe les membres du Comité syndical qu'un projet de convention est en cours d'élaboration et fait l'objet d'échanges entre le SMITVAD et le SEVEDE.

Proposition d'introduire dans le projet de convention le renoncement de Valor'Caux au versement des redevances d'exploitation R2, R3 au titre des années 2017 à février 2020 : fort risque de refus car cela n'est pas l'objet de la convention (confirmation conseil juridique du SEVEDE).

Madame Blandin, représentante de la Communauté de Communes Yvetot Normandie au SMITVAD a informé le Comité syndical d'une délibération prise par le comité syndical du SMITVAD limitant à l'avenir l'enfouissement des déchets dont les refus de TMB, notamment par la non-réalisation du casier n° 5 de l'ISDND de Brametot. Ceci devrait engendrer un avenant de la DSP avec Valor'Caux, lequel avenant devra préalablement être validé par le SEVEDE.

Madame Blandin a rappelé la volonté de la Communauté de Communes Yvetot Normandie de se retirer du SMITVAD. Il faudra une délibération en ce sens de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

2/ Demande de SUEZ de participation du SEVEDE aux surcoûts liés au Covid-19

Oréade a sollicité le SEVEDE pour réviser de façon ponctuelle la clause d'intéressement contractuelle liée à la vente de vapeur au titre de l'année 2020 en conséquence des impacts négatifs qu'elle estime avoir subi du fait de la crise sanitaire du Covid-19. Ce point doit être analysé à l'aune du rapport financier 2020 de la DSP. Ce rapport est attendu fin avril 2021.

Par ailleurs, Oréade a aussi demandé la passation d'un avenant pour la prise en charge par le SEVEDE de la nouvelle taxe liée à l'autoconsommation de l'électricité produite par l'Unité de Valorisation Energétique. Les discussions sont en cours

3/ Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre MTD (Meilleures Techniques Disponibles) incinération

La directive européenne relative aux émissions industrielles vise à prévenir et réduire les pollutions émises par les installations industrielles entrant dans son champ d'application. Elle énonce des règles concernant la prévention et la réduction de la pollution due aux activités industrielles, notamment la réduction des émissions dans l'air, l'eau et le sol.

Cette directive encourage les exploitants à mener une réflexion sur l'amélioration du process tout en assurant une meilleure maîtrise des rejets émis dans l'environnement et ainsi engager la mise en conformité des installations au regard de la réglementation BREF.

Ainsi, l'Unité de Valorisation Energétique fera l'objet d'adaptations mineures. Il convient donc de définir la maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité des installations de l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air.



4/ Monsieur Gastinne informe les membres du Comité syndical que le SEVEDE a été sollicité pour participer à un projet commun pour envisager l'acquisition d'un pousseur fonctionnant à l'hydrogène mené par Sogestran et Air Liquide. Ce projet a pour objectif de décarboner l'activité portuaire et verdir le transport fluvial. Des subventions sont possibles pour financer ce projet, notamment par l'ADEME. Le Comité syndical, intéressé par cette initiative, souhaite être tenu informé de la suite des investigations techniques et économique de Sogestran.



Séance levée à 11 h 55

